ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE
Liberté Égalité Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	**PAP2023-020-CPC MARTIGUES**
	INTITULE DU POSTE	**Conseiller pédagogique de circonscription** **Circonscription de Martigues**
	PLACE DU POSTE	**Circonscription composée d'écoles relevant de l'éducation prioritaire renforcée.** Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale de Martigues Chemin de la Vierge, 13500 Martigues.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré
	MISSIONS	- Accompagnement pédagogique des enseignants du premier degré et des équipes d'école - Contribution à la formation initiale et continue des enseignants. - Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	- Accompagnement et suivi des FSTG et néo-titulaires - Accompagnement des équipes d'école - Mise en œuvre de la formation continue : • Organisation et suivi des animations pédagogiques hors « constellations » • Suivi des « constellations » • Accompagnement des équipes pédagogiques en fonction des besoins et des demandes - Participation aux actions inter-degrés avec les collèges de la circonscription (conseil école/collège, conseil de cycle 3) - Participation au contrôle de l'IDF - Gestion et organisation des projets culturels et des partenariats (PEAC) - Relations avec les structures culturelles municipales - Conseil auprès de l'IEN et mise en œuvre des politiques éducatives.
	COMPETENCES	- Une bonne connaissance du système éducatif - Maîtrise didactique des domaines disciplinaires enseignés dans le premier degré - Une bonne connaissance de la psychologie et de l'approche développementale de l'enfant - Maîtrise de l'ingénierie de la formation - Maîtrise de l'ingénierie pédagogique - Compétence de conseil et de conduite d'entretien - Etre capable de travailler en équipe - Sens de la discrétion et respect de la confidentialité - Capacité d'adaptation et sens du relationnel.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Etre titulaire du CAFIPEMF
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1er degré et 2nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.
	CONTACT	Mme ARGENCE IEN Martigues 04 42 42 15 22 ce.0131314h@ac-aix-marseille.fr